

PLIE DES SOURCES

Avenant n° 1 à la convention du 15 Novembre 2013

Entre

- **L'Association PLIE des SOURCES** représentée par son Président, Monsieur Bernard GARRIGOU, domiciliée 28 avenue Gustave Eiffel à Pessac

et

- **la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2014/ du et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex.

Vu la délibération n° 2013/0866 du Conseil de Communauté du 15 novembre 2013, approuvant le plan d'actions du PLIE des Sources et l'allocation d'une subvention d'un montant de 9 400 € pour le développement de son activité.

Vu la convention de financement en date du 15 novembre 2013 passée entre la Communauté Urbaine et l'Association PLIE des Sources.

Considérant que,

Le budget prévisionnel initial, de l'action clauses sociales, n'indiquait pas le montant perçu, par le PLIE des SOURCES, pour les opérations relevant du FSE de 23 476,55 €.

Il convient de préciser par avenant n° 1, la prise en compte du montant perçu pour le FSE, fixant ainsi le total du budget prévisionnel de l'action clauses sociales à 47 026,55 €.

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 : L'article 5 intitulé « Modalités de versement de la subvention », relatif au versement de la subvention, est modifié comme suit :

« Pour 2013, le montant de la subvention à verser est de 9 400 € TTC pour un budget prévisionnel de 47 026,55 € »

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Le Président
du PLIE des SOURCES

Bernard GARRIGOU

Pour le Président de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Vice-Président délégué,

Clément ROSSIGNOL PUECH